



SOMMAIRE

- P.1** Edito du Conseil Municipal
- P.2** Conseil municipal
- P.3** La Parole est aux commissions
- P.5** La Parole est aux associations
- P.7** Anthonois qui s'illustrent
- P.7** C'est d'actualité

Les nouvelles d'Anthon n°6

Juillet 2017

Directeur de publication : Bruno Bon

Réalisation : Michel Brivet, Cédric Camp

Rédaction / Diffusion : Mairie d'Anthon

Photos : Mairie, associations, particuliers avec leur accord

Impression : Imprimerie ICA

Mise en page : http5000

Dépôt légal : 2017. Imprimé en France.



Photo : Pierre-Marie Oudot

EDITO

Chers habitants d'Anthon,

En cette période estivale, l'équipe municipale s'est réunie pour vous faire part des dernières actualités de notre village, en collaboration avec les associations. Nous vous rappelons que le site internet permet de suivre aussi les informations au quotidien.

Ce début de saison caniculaire nous incite à porter attention aux personnes fragiles qui nous entourent et à respecter les règles de bien vivre ensemble.

Nous vous laissons découvrir ce nouveau numéro des Nouvelles d'Anthon qui est également consultable sur notre site internet.

En attendant de vous retrouver en septembre, nous vous souhaitons de bonnes vacances.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Le Conseil Municipal

LA MAIRIE

Secrétariat de Mairie d'Anthon

Horaires d'ouverture au public :

Lundi de 10h à 12h et de 16h à 18h30

Mardi de 16h à 17h30

Mercredi fermé

Jeudi de 16h à 18h30

Vendredi de 10h à 12h et de 16h à 17h30

2^e et 4^e samedis du mois de 9h à 11h30

Vous pouvez prendre rendez-vous auprès du secrétariat au 04 78 32 13 22. M. le Maire et les Adjointes reçoivent sur rendez-vous.

Le secrétariat sera fermé la semaine du 14 au 20 août 2017.

BIBLIOTHÈQUE HENRI BODET Horaires d'ouverture été

En juillet : mercredi de 15h à 16h30

vendredi de 16h30 à 18h30

samedi de 10h à 11h30

En août : mercredi de 15h à 16h30

samedi de 10h à 11h30

Fermeture

du 26 juillet après la permanence au 8 août inclus.

C ONSEIL MUNICIPAL : DERNIÈRES DÉCISIONS

Tarif eau et assainissement

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les tarifs de l'eau pour la prochaine période de consommation soit de juillet 2017 à juillet 2018.

■ Eau

Terme fixe annuel	32.81 €
M3 consommés	0.42 €
Location compteur	6.06 €
Participation raccordement réseau eau	180.00 €

■ Assainissement

Terme fixe annuel	30.29 €
M3 rejetés	0.916 €
PFAC (maisons individuelles et extensions)	2 200.00 €
PFAC (logements collectifs)	14 € le m ² de surface de plancher

Tarifs communaux

■ Location salle des fêtes et concessions dans le cimetière communal

Maintien des tarifs en vigueur pour 2018 :

SALLE DES FÊTES	TARIFS EN VIGUEUR	TARIFS PROPOSÉS
Hiver (du 15/10 au 15/04)	400 €	400 €
Été (du 15/10 au 15/10)	320 €	320 €
Caution	300 € + 150 €	300 € + 150 €
Location bar/office	80 €	80 €
Caution	150 €	150 €
Caution prêt tables et bancs	50 €	50 €
Caution prêt barnums	200 €	200 €

CIMETIÈRE	TARIFS EN VIGUEUR	TARIFS PROPOSÉS
Concession 15 ans	120 €	120 €
Concession 30 ans	220 €	220 €

■ Tarifs périscolaires

Maintien des tarifs en vigueur à partir du 1^{er} septembre 2017

	TARIFS EN VIGUEUR	TARIFS PROPOSÉS
Cantine repas régulier	4.40 €	4.40 €
Cantine repas occasionnel	5.20 €	5.20 €
Garderie réguliers (par ½ h)	1.50 €	1.50 €
Garderie occasionnels (par ½ h)	2.25 €	2.25 €

Attribution du marché de travaux pour l'extension du cimetière communal

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une procédure de consultation des entreprises a été lancée le 16 décembre 2016 pour le projet d'extension du cimetière communal.

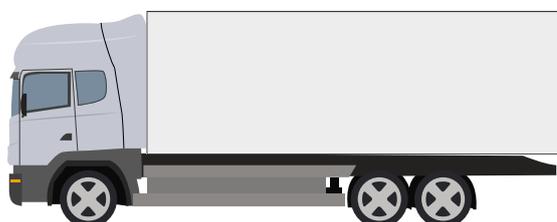
La consultation a été établie en vue de la désignation d'une entreprise ou d'un groupement d'entreprises pour 4 lots de travaux :

• Lot 1 : VRD.	Entreprise PERRIER/CTPG	pour un montant de 88 394,50 €HT
• Lot 2 : Maçonnerie.	Entreprise SALA	pour un montant de 43 781,00 €HT
• Lot 3 : Métallerie.	Groupement d'entreprises BRANDO / LE FORGERON	pour un montant de 31 635,00 €HT
• Lot 4 : Espaces verts.	Entreprise JORDAN TRAVAUX PAYSAGERS	pour un montant de 11 544,10 €HT
Montant global du marché		175 354,60 €HT

Questions diverses

■ Stationnement des poids lourds

Monsieur le Maire indique que des démarches sont actuellement en cours pour mettre en place une interdiction de stationner sur l'ensemble de la commune pour les poids lourds de plus de 3,5 tonnes.



■ Plateforme de compostage / Observatoire des odeurs

Monsieur le Maire fait un compte-rendu de la « réunion bilan » (après 4 mois d'observation) qui a eu lieu le 13 mars 2017 à Villette d'Anthon : sur 50 personnes sélectionnées pour participer à cet observatoire, 36 ont été retenues et seulement 18 personnes ont effectivement téléphoné régulièrement. Le cabinet Clauger qui conduit l'étude est satisfait du taux de participation. Il souligne toutefois, même si l'indice d'odeur peut paraître acceptable, qu'il y a tout de même une problématique odeurs

du fait du nombre d'appels reçus. Il a aussi été précisé que cet observatoire n'a aucun lien avec le numéro vert mis en place par la communauté de communes et que les nez doivent bien signaler chaque perception d'odeur des plateformes même en dehors des semaines planifiées.

L'étude d'odeurs se poursuit et une nouvelle réunion bilan devrait avoir lieu d'ici 4 mois.

Les comptes-rendus complets des Conseils Municipaux sont consultables sur le site internet www.mairie-anthon.fr à la rubrique « Comptes-rendus ».

L A PAROLE EST AUX COMMISSIONS

Le Conseil Municipal Enfants en visite à Paris !

Le mercredi 26 avril 2017, les conseillers municipaux enfants élus depuis 2013 se sont rendus à Paris. Au programme : visite puis déjeuner à l'Assemblée Nationale, ascension de la Tour Eiffel et descente de l'avenue des Champs Elysées.

Si vous souhaitez connaître tous les détails de cette journée, vous pouvez vous rendre sur notre site internet :

- La journée détaillée : www.mairie-anthon.fr/fr/actualite/155874/le-conseil-municipal-enfants-visite-paris
- Les photos : www.mairie-anthon.fr/fr/en-images-diaporama/64927/sortie-cme-paris-2017

Un article plus détaillé sera consacré à cette sortie lors de notre prochain bulletin annuel.



Centre Communal d'Action Sociale

Pour l'année 2017, la sortie organisée par le CCAS d'Anthon a emmené 66 de nos anciens sur le lac du Bourget pour un repas et une visite des berges du lac.

Nous avons pu profiter du beau temps et bénéficier d'une halte à l'Abbaye de Hautecombe, visite offerte par la compagnie des bateaux d'Aix-les-Bains.

Puis départ depuis l'Abbaye vers le canal de Savières et arrivée dans le village de Chanaz pendant la fête vénitienne.

Retour au car où une collation au champagne nous était offerte par les cars Berthelet.

Arrivée à Anthon vers 20h après une journée bien chargée.



Nettoyage de printemps 2017



Un grand remerciement adressé à tous nos fidèles bénévoles adultes et enfants ainsi que nos chasseurs pour leur participation samedi 25 mars à notre matinée **nettoyage de printemps**.

Cette opération a permis de ramasser encore et toujours trop de déchets en tout genre : canettes, sacs plastique, verre, contenants de fast-food, plâtre, cartons, polystyrène, déchets verts, tonte et tailles de haies, etc...

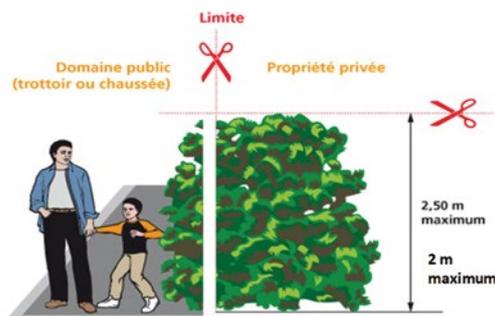
Tout ceci malgré les nombreuses déchetteries de notre secteur, ainsi que les colonnes de verre présentes dans notre village.

Pour clôturer cette matinée, nous nous sommes retrouvés autour du traditionnel et convivial casse-croûte dans la cabane des chasseurs située sur le terrain communal, chemin de Revois.

Nous vous donnons rendez-vous **le samedi 7 octobre 2017** pour notre **nettoyage d'automne**, et d'ici là pour notre bien-être et notre qualité de vie, **prenons soin de notre environnement.**

■ Rappel concernant la taille de nos végétaux et l'entretien devant nos habitations

Une haie qui dépasse sur le domaine public est un obstacle à la mobilité que ce soit sur un trottoir pour les personnes, sur la route pour les automobilistes ou dans un espace vert communal pour l'entretien. Pour une haie entre voisins, il est rappelé l'obligation d'entretien et d'élagage des propriétaires. Mais avant tout, cela fait partie du respect et du bien vivre ensemble afin de maintenir une bonne relation de voisinage.



■ Anthon Objectif zéro pesticide

L'interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires va dans le bon sens et nous impose de revoir notre mode de fonctionnement. L'entretien de notre village ne peut plus se faire sans l'aide et la participation de tous.

Nous vous invitons donc à maintenir les trottoirs et caniveaux en bon état de propreté, sur toute leur largeur, le long de vos propriétés. Le nettoyage concerne le balayage, mais aussi le désherbage des trottoirs. Pour rappel, le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage. L'utilisation de produits phytosanitaires étant strictement interdite.

Merci à tous pour votre coopération.

L A PAROLE EST AUX ASSOCIATIONS

Amicale d'Anthon

■ La fête du village, dress code : la bonne humeur !

Pour cette nouvelle édition, l'amicale d'Anthon a tenté le pari fou de faire **la fête du village sur 2 jours**.

Nous avons ouvert les festivités le samedi 10 juin vers 15h autour de jeux pour enfants et adultes et nous avons proposé différentes démonstrations d'activités comme le chant, le jonglage, la danse modern'jazz, les pompom girls achalandés par les Voix d'Anthon, Bruno Joguet, Emilie Fournier et Gina.

Nous tenons aussi à les remercier pour leur implication.

Le soir venant, nous avons pu partager ensemble un repas convivial et familial autour du jambon à la broche cuit sur place puis un bal populaire pour finir cette agréable soirée.

Après une courte nuit, nous avons rejoint notre char accompagnés de bonne humeur et de musique pour assurer en fanfare la vente de brioches dans les rues de notre village.

Nous remercions également les habitants pour leurs accueils chaleureux donnés à nos bénévoles.



Nous vous souhaitons de bonnes vacances, et espérons vous retrouver à la rentrée pour de futures manifestations !

Toute l'équipe de l'Amicale

■ La section Tennis de Table



La section Tennis de Table de l'Amicale a organisé son tournoi le dimanche 12 mars.

Il y avait 12 adultes et 3 enfants qui ont disputé différents matchs en simple et en double toute la journée dans une très bonne ambiance.

Les organisateurs aimeraient une plus forte participation des habitants de la commune pour jouer ou assister à un tournoi ouvert à tous les non licenciés de 8 à 88 ans.

■ La section photo

Cette année, la section photo de l'Amicale a proposé **une exposition sur le thème de l'eau** présentée à la bibliothèque d'Anthon.

Durant 5 jours, quelques 150 visiteurs ont pu contempler près de 30 clichés traitant de l'eau sous toutes ses formes (fleuve, mer, abstraite, géométrique...). Toute la section est fière d'avoir vendu une dizaine de clichés et heureuse de l'accueil très chaleureux que le public lui a réservé.



Sou des écoles

L'année scolaire s'est terminée en beauté avec tout d'abord notre chasse aux œufs suivie de notre marché aux fleurs et pour finir, la manifestation préférée des enfants, notre belle kermesse.

Nous tenons à remercier une fois encore la Municipalité, les Parents, les Enseignants, les Bénévoles, les Elèves, les autres associations et toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin au bon déroulement de nos manifestations.

Il est temps pour le Sou des écoles de prendre des vacances bien méritées. Nous vous donnons rendez-vous dès la rentrée prochaine pour **notre assemblée générale le 10 octobre 2017** et comptons sur vous pour nos prochaines manifestations (Hal-loween, beaujolais, vente de sapins, etc...)

Bonnes vacances à tous.

L'équipe du Sou des écoles



ADENI

■ L'ADENI dénonce le laxisme des services de la Direction Départementale de la Protection des Populations !

Trop, c'est trop. Force est de constater que les services concernés de la DDPP n'assurent pas avec efficacité leur mission de protection des habitants des communes d'Anthon, de Chavanoz et de Villette d'Anthon.

À la suite d'une simple déclaration en 2008, une 1^è plateforme de compostage est installée à Anthon sans information avec les riverains. Les premiers problèmes de nuisances olfactives graves sont constatés dès l'arrivée des premières chaleurs.

2013-2014 : installation d'une 2^è plateforme de compostage sans autorisation formelle des services de la DDPP. La Mairie d'Anthon est mise devant le fait accompli !

Face à plus de 1 200 plaintes et protestations dénonçant les odeurs pestilentielles causées par les 2 plateformes de compostage de Confluence Amendements à Anthon, une enquête a été confiée, fin 2016, à la société Clauger pour mettre en place une batterie de mesures et un réseau de « Nez », en vue d'évaluer la fréquence et l'intensité des nuisances olfactives dans les communes avoisinantes.

Deux réunions de présentation des premiers résultats ont été organisées : le 13 mars 2017 salle Le Diamant à Villette d'Anthon et le 20 mars en préfecture de l'Isère. En synthèse, le Sous-Préfet de l'Isère, Monsieur Thomas Michaud a estimé que **les résultats, à ce stade, n'étaient pas concluants et qu'il était donc nécessaire de poursuivre l'étude pendant une année.** L'ADENI se réjouit que ce dossier ne soit pas classé sans suite.

Par ailleurs, toujours au nom de sa mission de veille et d'alerte et après enquête, l'ADENI dans un communiqué de presse daté du 7 mars 2017, a dénoncé le fait que sur 800 veaux au total, **400 veaux en surnombre soient engraisés en toute illégalité au sein de l'exploitation GAEC Saint-Louis à Anthon !** Là encore, les services concernés de la Direction Départementale de la Protection des Populations ont « couvert la mise en oeuvre

de cette exploitation » alors même que **plus de 3 ans après le démarrage de cette activité d'élevage de veaux et bovins à l'engraissement, le dossier d'autorisation est toujours en cours d'instruction ! Plus encore, une consultation publique « préalable » vient d'être lancée ! Elle se déroulera du 3 au 31 juillet 2017. Bien que tardive, nous vous invitons tous à y participer en allant consulter le dossier et faire vos remarques dans le registre à la mairie d'Anthon.** C'est ce que l'on appelle communément « mettre la charrue avant les bœufs »...

À la lueur des graves manquements présentés précédemment, L'ADENI se demande légitimement à quoi attribuer le laxisme de la DDPP : désorganisation, incompétence, irresponsabilité, partialité, absence de discernement ?

Par ailleurs, L'ADENI vient d'apprendre le prochain dépôt par Saint Louis Energies d'un nouveau projet de méthanisation à Anthon dimensionné pour traiter 28 000 tonnes de matière organique, soit le double du tonnage initialement communiqué par Saint Louis Energies aux représentants de l'Association en juin 2016.

Cette inflation des capacités de production apparaît très inquiétante d'autant que la DDPP, au cours des dernières années, n'a pas clairement exercé avec rigueur ses missions d'attribution d'autorisations d'exploitation et de suivi des établissements GAEC Saint Louis, Confluence Amendements et Saint Louis Energies en charge des activités de méthanisation.

Aussi, face à des exploitants qui n'hésitent pas à prendre leur aise versus les dispositions législatives et réglementaires et une autorité de tutelle laxiste, l'ADENI est plus que jamais mobilisée pour **dénoncer les éventuels abus de droit et combattre tout futur projet de méthanisation à Anthon qui pourrait mettre en péril les intérêts et la qualité de vie des habitants des communes riveraines.**

FC Anthon

Pour son dernier match de la saison, le FC Anthon l'a emporté face au Bouchage. Cette victoire permet à notre équipe Séniors de confirmer sa 1^è place de poule, ainsi que l'accession en 2^è division de district.

Pour la saison prochaine, nous envisageons de créer une équipe féminine à 8. Les entraînements ont déjà débuté avec 7 joueuses. Pour étoffer notre groupe, nous cherchons 5 à 6 joueuses supplémentaires. Si vous souhaitez intégrer l'équipe féminine, nous

vous remercions de contacter Philippe Joguet au 06 09 16 04 98.

Pour les plus jeunes, une équipe U9 est également en phase de construction.

Des permanences pour les inscriptions se tiendront au stade tous les samedi matin de 9h à 12h.



ANTHONOIS QUI S'ILLUSTRENT

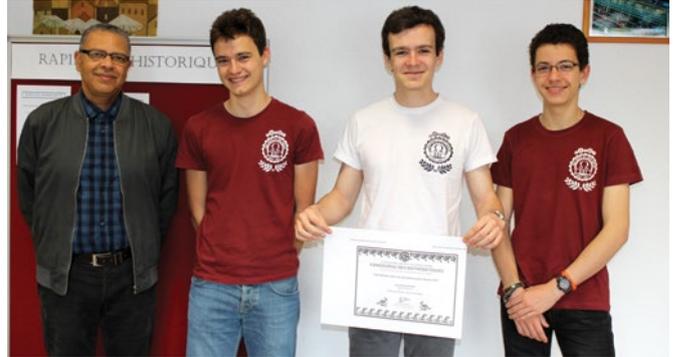
Nicolas BON et Louis JOGUET s'illustrent au concours Kangourou

Le concours Kangourou est un jeu national de mathématiques. Chaque année, des milliers d'élèves volontaires répondent à 24 questions de difficultés croissantes. Cette année, deux Anthonois se sont distingués sur cette épreuve. Nicolas BON et Louis JOGUET (tous deux en Terminale SI au Lycée La Pléiade à Pont de Chéry) ont été classés respectivement 144^e et 147^e sur 3000 participants !

On soulignera la remarquable performance de leur camarade de classe, Antoine Beaughon (en blanc sur la photo), classé 15^e !

Ces deux résultats sont également une réussite pour notre école primaire, nos deux lycéens ayant effectué leurs classes à l'Ecole Primaire Albert Ober. Ils ont ensuite fréquenté le collège de Pont de Chéry pour l'un et celui de Charvieu-Chavagneux pour l'autre, avant de se retrouver au Lycée La Pléiade, dirigé actuellement par une Anthonoise en la personne de Bernadette Bodet-Randriamanalina.

La municipalité tient à féliciter Nicolas et Louis pour leur performance remarquable et leur souhaite une bonne réussite pour la poursuite de leurs études.



Un prof de maths fier de Nicolas, Antoine et Louis !

C'EST D'ACTUALITÉ

Nuisances sonores

■ Rappel de l'arrêté préfectoral n°90-105 du 3 avril 1990

Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces locaux tels que ceux provenant d'appareils diffusant de la musique, instruments de musique, appareils ménagers ainsi que ceux résultant d'activités ou de comportements non adaptés à ces locaux.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels

que tondeuses à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique ne peuvent être effectués que :



- Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Plan Communal de Sauvegarde : appel aux bénévoles

Comme nous vous l'avions annoncé dans le bulletin municipal de ce début d'année, la Municipalité d'Anthon a débuté l'élaboration d'un **Plan Communal de Sauvegarde**.

Le Plan Communal de Sauvegarde est un outil qui doit permettre aux élus et à la population de faire face à des situations très diverses : catastrophes naturelles (inondation, séisme), accidents industriels et technologiques (accident nucléaire, transport de matières dangereuses), accidents plus courants (incendie, accident de la circulation), événements météorologiques tels canicule, grand froid...

L'objectif du Plan Communal de Sauvegarde est de se préparer préalablement en se formant, en se dotant de modes d'organisation, d'outils techniques pour pouvoir faire face à tous ces cas et éviter de basculer ainsi dans une crise.

Le cœur du dispositif reposera bien évidemment sur les élus et les agents communaux mais il serait important de pouvoir faire participer des bénévoles (habitants, représentants associatifs etc...) qui, avec leur compétences, pourraient accompagner « la cellule de crise » dans les différentes actions (accueil de blessés dans la salle des fêtes, ravitaillement, transformation de la salle des fêtes en lieu d'hébergement, information de la population).

Merci d'avance aux bonnes volontés !

Si vous êtes intéressés pour vous inscrire dans une telle démarche, vous pouvez vous manifester auprès du secrétariat de mairie.



